Projet de Pétition

Titre :

Disons non aux déviations de certains opérateurs de téléphonie mobile en Afrique

Question :

Les filiales d'Orange Money en Afrique détournent-elles subtilement les projets novateurs de la jeunesse de ce continent qui se refuse aux déboires de l'immigration clandestine ?

Focus sur :

La filiale camerounaise ou plutôt l'entreprise Orange Money Cameroun

S'adressant à tous, la question posée qui en clair vise la filiale d'**Orange Money** au Cameroun, c'est-à-dire l'entreprise **Orange Money Cameroun**, est par ailleurs une invite à investiguer sur les autres filiales africaines de la multinationale **Orange Money**.

Pour être à même de trouver vous-même la réponse à la question posée, il suffit de mener votre réflexion en vous fondant sur les axes qui sous-tendent cette pétition, à savoir les faits et l'inspection desdits faits.

1) Les faits

Orange Money Cameroun vient de mettre à la disposition de ses clients, un moyen donnant à chacun d'eux, la possibilité de planifier automatiquement, à sa guise, ses transactions et dépenses, à l'effet dans tous les cas de gérer sagement son argent. Pour promouvoir cette initiative dénommée le **gestionnaire financier**, un spot publicitaire audio que vous pouvez écouter en tapant https://archive.org/details/29-mai-08.29-pub-orange-cm, est diffusé de temps en temps par certaines radios.

2) L'inspection des faits

Nombre de Camerounais passionnés des innovations se sont certainement rendu compte, depuis le lancement du **gestionnaire financier**, que ce moyen renvoie au projet **« Le compte-événements »** dont le quotidien **« La Nouvelle Expression »** s'était fait l'écho dans sa parution numéro **4962**, c'est-à-dire celle du **vendredi 26 avril 2019**. Par ailleurs, il est sans nul doute important de relever que la réalisation dudit projet avait été proposée à plusieurs entreprises parmi lesquelles la banque **UBA Cameroun**, **YUP Cameroun** (qui n'existe plus), **MTN Mobile Money Cameroun**, et **Orange Money Cameroun** par une lettre

datée du **10 janvier 2018** dont son Directeur général d'alors était le destinataire.

On peut croire qu'après lecture du projet **« Le compte-événements »** exposé ci-après, vous trouverez sans peine la réponse exacte à la question ici posée.

Paiements Mobiles
Le « compte-événements »

Le « compte-événements » est un produit inédit destiné à favoriser l'épargne non seulement dans certains pays du Sud où sont appliqués de temps en temps des programmes d'ajustement structurel, mais sous tous les cieux, puisque même dans les pays développés, on rencontre des personnes qui vivent au jour le jour et qui de toute évidence n'hésiteront pas à se servir d'un moyen qui leur donnera, mieux que ceux qui existent déjà, la possibilité de faire par moments un tant soit peu des économies.

En un mot, dans les contrées où il sera exploité, le « compte-événements » favorisera l'épargne de manière très satisfaisante ; autrement dit en détournant le public, dans une certaine mesure, du compte d'épargne et du compte courant, sans faire abstraction des tontines africaines, lesquelles sont justement très célèbres en Afrique.

Pour être tout à fait intelligible, le présent document a pour fil d'Ariane une sorte d'interview (**Q** = Question & **R** = Réponse).

- **Q** : Comment fonctionnera le **« compte-événements »** ?

- **R** : L'exploitation de ce projet nécessitera une application, puisque le **« compte-événements »** s'inscrit dans le champ des paiements mobiles. Sa particularité résidera en ce que, hormis la possibilité qui sera offerte chaque jour à ses détenteurs de recevoir des transferts d'argent, de vérifier leurs soldes, de faire des dépôts et de changer leurs codes secrets, ceux-ci ne pourront effectuer d'autres opérations telles que l'envoi et le retrait d'argent, sans tout d'abord déterminer à cet effet, quant à chacun d'entre eux, une période qui sera mise en vigueur automatiquement. Exemple : du 12 août au 10 septembre 2020. Cette caractéristique émanant des **tirelires**, elle permettra à chaque épargnant de préparer sereinement certaines occasions importantes : La rentrée scolaire dans les pays où l'école n'est pas gratuite, le renouvellement d'un bail, un voyage plus ou moins long, l'acquittement d'une dette, une naissance, etc.

- **Q** : Chaque détenteur d'un **« compte-événements »** aura-t-il la possibilité de s'en servir de façon répétitive ?

- **R** : Bien sûr, car avant l'expiration de la période qui aura été jugée favorable par un épargnant (Exemple à titre de rappel : la période du 12 août au 10 septembre 2020), ce dernier aura la possibilité d'en fixer une autre, pour un autre **événement**. S'il ne le fait pas, un message qu'il aura la latitude de bloquer le lui rappellera. Par ailleurs, afin qu'il soit plus efficace, le **« compte-événements »**, digne d'être appelé en plus **« compte-tirelire »**, fonctionnera sur la base de deux sous-comptes : le sous-compte **principal** et le sous-compte **courant**. Le sous-compte qualifié de **principal** sera à proprement parler le **« compte-événements »** ou le **« compte-tirelire »**, en effet il fonctionnera exactement comme indiqué précédemment. Le sous-compte **courant** quant à lui fonctionnera de manière tout à fait ordinaire, c'est-à-dire comme aujourd'hui. Par conséquent, les épargnants, pour s'en servir, ne se soumettront pas au préalable à une disposition particulière. Sur la même lancée, l'utilisation éventuelle d'une carte par un épargnant ne concernera en principe que son sous-compte **courant**.

- **Q** : Comment chaque épargnant mettra-t-il à profit les deux sous-comptes (le sous-compte **principal** et le sous-compte **courant**) de son **« compte-événements »** ?

- **R** : Un épargnant qui entendra faire un dépôt d'un montant par exemple de 400 €, sera en mesure de répartir à sa guise cette somme. Exemple : la somme de 300 € sera déposée dans son sous-compte **principal**, en vue d'un événement ; et 100 € dans son sous-compte **courant**. Cette caractéristique témoignant l'ambivalence du **« compte-tirelire »** ou le **« compte-événements »**, elle sera sans nul doute un atout incomparable au profit de toute entreprise qui exploitera le projet.

- **Q** : Peut-on dire sans risquer de se tromper que le **« compte-événements »** ou le **« compte-tirelire »** détournera dans une certaine mesure le public du compte d'épargne et du compte courant, sans faire abstraction des tontines africaines ?

R : En interrogeant les faits, on en vient à ce que le compte courant ainsi que le compte d'épargne ne sont pas par nature tout à fait profitables aux personnes dépensières ; et que, du fait des **GAB** (Guichets Automatiques Bancaires), ils

se prêtent aujourd'hui aux retraits d'argent à outrance, chose sans conteste incompatible avec la notion de l'épargne. En guise d'exemple, on peut imaginer les extravagances d'un fêtard dans un bar non loin d'une banque, ou plutôt d'un **GAB**… En ce qui concerne les tontines africaines, elles sont à dire vrai plus ou moins comparables au **« compte-tirelire »** ou le **« compte-événements »**, allusion faite à son sous-compte **principal**, lequel remplira sans faille, le rôle d'une tirelire. En dépit de toute similitude, la primauté du **« compte-événements »** sur les tontines africaines sera indéniable. Sur ce, il est à noter que chaque épargnant aura la possibilité de faire des dépôts à sa guise, c'est-à-dire lorsque cela lui paraîtra nécessaire et en fonction de ses disponibilités. Comme suite logique, le montant de chaque dépôt ne sera pas fixé à l'avance, par opposition, en parlant des tontines africaines, aux cotisations qui au demeurant sont de lourds fardeaux. Le **« compte-tirelire »** mettra manifestement ses détenteurs à l'abri des tourments des adhérents des tontines africaines qui non seulement s'endettent de temps en temps en vue de réunir des sommes pour leurs cotisations, mais qui au moment d'en bénéficier, sont dans certains cas, suppliciés par des enchères. Il importe de relever que les méthodes de désignation des bénéficiaires qu'adoptent les tontines africaines sont sans exception bien loin de satisfaire entièrement les attentes des adhérents. On peut d'ailleurs rallonger la liste des inconvénients des

tontines africaines, en faisant mention des amendes, des agressions dont sont victimes les bénéficiaires du fait parfois de complicités, des malversations des dirigeants, etc. En résumé, il serait absurde de douter de l'opportunité ou pour mieux dire de la nécessité du **« compte-événements »**.

- **Q** : Les tontines africaines disparaîtront-elles ?

- **R** : Bâties sur un socle socioculturel, ces tontines ne disparaîtront pas. Elles seront au pire des cas, reléguées à un rôle de solidarité entre leurs adhérents.

- **Q** : Que savoir de la faisabilité du projet ?

- **R** : Elle ne peut être remise en cause, d'autant qu'il suffira simplement de tabler sur la programmation informatique. En clair, il sera question d'un know-how courant, adopté par exemple par des sites de crowdfunding (financement participatif). Dans le cadre du fonctionnement global de ces sites, chaque demandeur construit son projet et détermine à sa guise la date de mise en ligne (publication) automatique de celui-ci. Exemple : plusieurs semaines, voire plusieurs mois plus tard. En un mot, il est important de retenir que cette fonctionnalité ainsi que celle qui consiste à

mettre fin automatiquement aux publications, dépendent des programmes informatiques.

- **Q** : L'exploitation du **« compte-événements »** aura-t-elle un impact sur le quotidien des populations ?

- **R** : Le **« compte-événements »** ou le **« compte-tirelire »** étant destiné à favoriser l'épargne, il va sans dire que son exploitation dans un pays quelconque contribuera au relèvement de l'état des finances des populations de ce pays, et sera par ricochet bénéfique à son économie.

Quelques remarques :

On peut aboutir à une restructuration des cartes de paiement et des comptes courant et d'épargne, en s'inspirant du **« compte-tirelire »** qui d'ailleurs est susceptible d'être muni d'un 3ème sous-compte en vue de permettre à toute personne dépensière, de fixer un montant quotidien (c'est un exemple) de ses retraits. La restructuration ici concernée consisterait grosso modo à doter les cartes de paiement, de même que le compte courant et le compte d'épargne, de plusieurs sous-comptes. Parlant par exemple de la carte de crédit, elle donnera à ses utilisateurs la possibilité de préparer sereinement les voyages et certaines autres occasions…

Au demeurant, il apparaît que le **« compte-événements »** participe des mesures que recommande le **FMI** à l'effet de

la réduction du train de vie des populations. Aussi peut-on croire que cette institution de Bretton Woods acceptera le parrainage du présent projet qui par ailleurs s'inscrit dans le cadre de l'une de ses missions : la réduction de la pauvreté, laquelle fait également partie des Objectifs de Développement Durable (**ODD**).

Concepteur du projet : Philibert MBOUM - Auteur de plusieurs publications et titulaire de trois (03) Brevets d'invention délivrés par l'OAPI et l'INPI-Paris.